



Assemblée générale

Distr. générale
7 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2014-2015

Consultations sur l'établissement d'un secrétariat unique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les consultations concernant l'établissement d'un secrétariat unique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) au Siège de l'ONU à New York (A/68/214). Au cours de cet examen, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui ont fourni des informations complémentaires et apporté des précisions, et lui ont fait parvenir des observations écrites qu'il a reçues le 24 septembre 2013.

Historique

2. Au paragraphe 11 de sa résolution 66/246, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de consulter tous les organismes participants au sujet de l'établissement d'un secrétariat unique du Conseil au Siège de l'Organisation, à New York, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-septième session. Le Secrétaire général a indiqué qu'en raison des consultations approfondies auxquelles il a donné lieu, le rapport n'a pas pu être présenté à ladite session (voir A/68/214, par. 3).

Analyse de la proposition d'établissement d'un secrétariat unique

3. Le rapport indique que la composante du secrétariat du CCS à New York est chargée d'aider le Conseil à élaborer son programme de travail général, à apporter un appui au Comité de haut niveau sur les programmes et à assurer la liaison avec les organes intergouvernementaux des Nations Unies sur les questions liées aux



programmes et à la gestion (voir [A/68/214](#), par. 9). La composante du secrétariat du CCS établie à Genève est chargée d'appuyer le Comité de haut niveau sur la gestion et ses réseaux, et de conserver des données et des statistiques sur le budget et les ressources humaines au nom du système des Nations Unies (*ibid.*, par. 10). Dix-neuf des 29 organismes participant au CCS sont établis en Europe (dont 9 à Genève) (*ibid.*, par. 11).

4. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le CCS a été établi suite à l'examen en 2000 de l'organe qui l'a précédé, le Comité administratif de coordination, et de ses organes subsidiaires. Les secrétariats de la composante du Comité consultatif pour les questions administratives chargée des questions relatives au personnel et des questions administratives d'ordre général, de la composante de ce même comité chargée des questions financières et budgétaires, du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et du Comité de coordination des systèmes informatiques étaient établis à Genève. À cette époque, tout organe permanent disposait d'un secrétariat. À l'issue de l'examen réalisé en 2000, le Comité administratif de coordination a été transformé en Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, et ses fonctions ont été organisées dans le cadre d'une structure reposant sur deux composantes (le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion); une bonne partie des fonctions du comité d'organisation du Comité administratif de coordination est revenue au Comité de haut niveau sur les programmes. Un secrétariat unique reposant sur deux composantes (l'une à New York, l'autre à Genève) a été établi pour veiller à la cohérence des activités d'appui et de l'action menée; il devait être cofinancé par les divers secrétariats grâce aux ressources globales qui leur étaient allouées. La logique présidant à l'établissement de la nouvelle structure dans deux endroits différents était que cela reflétait la pratique, qui fonctionnait bien et qui est toujours en vigueur, Genève étant chargée de l'appui aux organes de gestion et New York s'occupant de l'appui au mécanisme de coordination des membres de la direction et au Comité de haut niveau sur les programmes.

5. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les deux composantes du secrétariat du CCS collaborent étroitement : a) en vue d'élaborer et d'administrer un réseau d'information interactif pour faciliter le dialogue entre les organismes participants afin de renforcer l'efficacité du système; b) en vue de fournir aux États Membres ainsi qu'au large public des informations sur les activités intéressant l'ensemble du système ([A/68/214](#), par. 12). Il indique également que les organismes participants ont constaté que la structure fondée sur la double localisation géographique permettait d'assurer la continuité des heures de travail et une disponibilité constante de l'aide pour les membres (voir *ibid.*, par. 13).

6. Le rapport indique que les participants aux consultations ont examiné le fonctionnement et les modalités de travail du secrétariat du CCS et ont en outre évalué les avantages que présente la structure actuelle pour tous les organismes participants et les incidences sur les plans opérationnel et financier d'un éventuel regroupement des deux composantes à New York ([A/68/214](#), par. 14). D'après le Secrétaire général, l'examen a confirmé que le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion avaient des responsabilités et des mandats précis et opéraient dans des domaines fonctionnels différents, qui ne se recoupaient pas de manière générale mais qui se renforçaient mutuellement et se complétaient. Le rapport indique également que le transfert du secrétariat du Comité de haut niveau sur la gestion nuirait aux relations de travail pratiquement

quotidiennes entre les différents organismes, qui ont été mises en place entre le secrétariat du Comité et les secrétariats des organismes participants dans le cadre de réunions d'experts organisées à Genève. En outre, l'analyse avait montré qu'il ne fallait pas s'attendre à ce qu'un regroupement se traduise par des économies d'échelle, et que le transfert du secrétariat du Comité de haut niveau sur la gestion à New York entraînerait des coûts additionnels directs pour les organismes participants établis en Europe au titre des voyages, des communications et des dépenses connexes (voir *ibid.*, par. 15).

7. Ayant demandé des précisions sur les indicateurs d'efficacité utilisés dans l'analyse, le Comité consultatif a été informé que ces indicateurs portaient sur : la faculté d'appropriation, le principe d'une représentation équilibrée, la capacité d'organiser des réunions, la gestion des projets et les rapports avec les autres organes. La faculté d'appropriation a été décrite comme le plus grand avantage du CCS : il a en effet été indiqué que la double localisation géographique donnait à l'ensemble du système des Nations Unies une plus grande faculté de s'approprier le travail du secrétariat du CCS. Par ailleurs, étant donné que la majorité des organismes participants se trouvait en Europe, de même que la plus grande partie du personnel, la double localisation géographique permettait une représentation équilibrée des organismes et du personnel. Le Comité a également appris que le budget cofinancé du secrétariat du CCS ne prévoyait pas de ressources pour les coûts logistiques afférents aux réunions. C'est pourquoi toutes les réunions du Comité de haut niveau sur la gestion étaient organisées par des organismes participants, ce qui nécessitait des contacts personnels fréquents pour faire en sorte que ces organismes continuent à accepter d'assumer ce rôle, et permettait par ailleurs de réduire au minimum les frais de voyage tout en améliorant la capacité de coordonner et de superviser les réunions en Europe. En ce qui concerne la gestion de projets, il a été indiqué que le bureau du secrétariat du CCS établi à Genève gérait un certain nombre de projets interorganismes qui étaient, pour la plupart, pilotés par des organismes basés en Europe. La localisation genevoise permettait en outre des échanges fréquents sur les fonctions opérationnelles avec les interlocuteurs concernés, y compris une coordination avec les organismes basés à New York. Pour ce qui est des rapports avec les autres organes, le Comité a été informé qu'au moins quatre organisations internationales majeures avaient leur siège à Genève : l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et que le secrétariat de Genève du CCS entretenait des rapports réguliers avec leurs représentants. En outre, les réunions des groupes de travail mixtes du secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale et du Réseau Ressources humaines du bureau du CCS à Genève se tenaient essentiellement en Europe.

8. D'après le rapport, l'estimation des coûts de l'établissement d'un secrétariat unique est la suivante :

a) Des dépenses non renouvelables d'un montant de 300 900 dollars (sur la base des prix en 2013) liées au transfert des administrateurs du secrétariat du Comité de haut niveau sur la gestion à New York et à l'aménagement de bureaux supplémentaires au Siège. Étant donné la part imputée sur le budget-programme du projet de budget pour le secrétariat cofinancé du CCS, cela représenterait une somme de 82 400 dollars l'année du transfert;

b) Des dépenses supplémentaires ponctuelles pourraient découler du licenciement amiable d'agents des services généraux (Autres classes) à Genève;

c) S'agissant des dépenses renouvelables, il y aurait une réduction annuelle d'un montant de 300 400 dollars (sur la base des prix en 2013) car le barème des traitements appliqué à New York est inférieur à celui de Genève, réduction qui serait en partie annulée du fait que les objets de dépense autres que les postes sont plus élevés à New York, soit 49 200 dollars par an, d'où une réduction annuelle nette d'un montant estimatif de 251 200 dollars (502 400 dollars pour l'exercice biennal). Étant donné la part imputée sur le budget-programme du projet de budget pour le secrétariat cofinancé du CCS, cela entraînerait une réduction nette d'un montant estimatif de 68 800 dollars par an, soit 137 700 dollars pour l'exercice biennal (voir [A/68/214](#), par. 16 et le tableau correspondant).

9. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Office des Nations Unies à Genève fournissait des locaux à un certain nombre d'organismes associés au système des Nations Unies dans l'enceinte du complexe du Palais des Nations; ces organismes étaient partiellement ou totalement financés au moyen de ressources extrabudgétaires et payaient un loyer. Neuf d'entre eux, parmi lesquels le secrétariat du CCS, bénéficiaient d'une exemption de paiement de loyer. Le chapitre 29F [Administration (Genève)] du projet de budget-programme prévoit la somme de 20 526 200 dollars au titre de la location et de l'entretien des locaux pour l'exercice biennal 2014-2015, destinée à couvrir les frais de personnel imputés sur le budget ordinaire. **Le Comité consultatif estime qu'il serait bon, dans le cadre du budget-programme, de revoir les arrangements en place en matière de baux de location, et de se poser la question de la pertinence de l'inclusion de ces coûts dans des fascicules séparés, dans le souci de rendre le processus budgétaire plus transparent et plus exact.**

10. Le Secrétaire général indique dans son rapport que les chefs exécutifs des organismes participants estiment tous que l'établissement d'un secrétariat unique ne leur apporterait pas de gains financiers importants, et ne présenterait pas d'avantages sur le plan de la gestion pour le secrétariat du CCS, mais qu'il risquerait de nuire à l'efficacité de la coordination des politiques et pratiques en matière de gestion au sein du système des Nations Unies ([A/68/214](#), par. 17).

11. **Le Comité consultatif estime que, dans le cadre de l'analyse menée en vue de déterminer s'il serait possible d'établir un secrétariat unique du CCS, il aurait fallu examiner de façon plus approfondie les coûts respectifs de la structure actuelle et du projet de secrétariat unique, pour les comparer. Il note en particulier que l'analyse repose sur les coûts directs sans prendre en compte les coûts indirects, comme elle aurait dû le faire. En outre, les coûts estimatifs présentés à l'alinéa c) du paragraphe 8 ont été calculés en utilisant les coefficients d'ajustement actuels, or ces coefficients varieront probablement d'une année sur l'autre. Le Comité estime donc qu'il faudrait continuer à examiner cette question.**

12. **Le Comité consultatif note toutefois que la structure actuelle du secrétariat du CCS permet une représentation équilibrée eu égard à la localisation géographique des organismes participants. Il note en outre que cette structure s'inscrit dans une continuité historique car elle correspond aux lieux où se trouvaient déjà l'organe qui a précédé le CCS, le Comité administratif de coordination, et ses organes subsidiaires. Pour toutes ces raisons, le Comité considère que la structure actuelle du secrétariat du CCS constitue un**

arrangement satisfaisant et recommande de conserver pour l'heure la double localisation géographique.